Sion.

Vingt-troisième année, No 135. Le Numéro : 10 centimes Mardi 23 novembre 1926.

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A., Sion, Lausanne, Genève, Montreux, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

	Un an.	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	8.-	4.50	2.50
Avec Bulletin	12.-	6.50	3.50

Etranger : *Port en sus*

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8
Compte de Chèque postal II c 274

Un entretien avec S. E. Mgr di Maria

Le nouveau nonce à Berne exprime à notre correspondant romain sa sympathie pour le peuple suisse

(Corresp. particul. du «Nouvelliste»)

Rome, le 20 novembre.

Son Excellence Mgr di Maria quittera Rome dans quelques jours pour prendre possession de son nouveau poste diplomatique à la nonciature de Berne.

Une carrière féconde

On sait que le successeur de Mgr Maglione a déjà une carrière longue et remplie de mérites. Né à Moliterno, petite ville au sud-est de Naples, le 3 août 1865, Mgr Pierre di Maria fit ses études à Potenza et à Rome et fut ordonné prêtre le 23 mai 1891. Il s'initia d'abord à l'administration ecclésiastique dans les bureaux de la Congrégation de la Propagande, le grand organisme qui dirige l'activité des missions catholiques et est comme le ministère des colonies de l'Eglise romaine. Peu après, le jeune prêtre fut nommé vice-recteur du Collège de la Propagande puis, en 1904, recteur du Collège Bohême.

C'est là que Pie X vint le chercher pour l'élever à l'épiscopat. Il le nomma le 6 décembre 1906, évêque de Catanzaro en Calabre, diocèse de l'extrême-sud de l'Italie. Mgr di Maria fut sacré par le Cardinal Merry del Val le 30 décembre 1906 dans la Chapelle du Collège bohême et il partit quelques jours plus tard pour son diocèse.

Douze années passèrent, douze années de travail et de dévouement pendans lesquelles Mgr di Maria fit preuve de qualités que Benoît XV voulut employer dans un champ plus vaste. Le 11 juin 1918, l'évêque de Catanzaro était promu archevêque titulaire d'Iconium et chargé de représenter le Saint-Siège en qualité de délégué apostolique à Ottawa, le Canada n'ayant pas de nonciature, mais, comme les Etats-Unis, l'Australie et d'autres pays une délégation apostolique sans le caraçtère diplomatique officiel.

L'hommage unanime des Canadiens

Avec quel succès, Mgr di Maria s'est acquitté là-bas d'une mission fort délicate, on l'a bien vu l'été dernier au concert d'éloges et de regrets qui s'est élevé au Canada quand on a su que Mgr le Délégué Apostolique allait rentrer définitivement en Europe après huit ans de résidence à Ottawa.

Auparavant déjà, nous avions souvent entendu louer par de hauts dignitaires ecclésiastiques canadiens la bonté, le zèle, le dévouement apportés par Mgr di Maria à l'accomplissement de sa tâche pour le plus grand bien de l'Eglise et du Canada. Tous aussi s'étaient accordés pour louer la distinction et l'affabilité de l'éminent prélat que les catholiques canadiens auraient tant désiré conserver longtemps encore parmi eux.

Nous avons eu nous-même l'occasion d'éprouver la cordialité de son accueil au cours d'une visite que nous lui avons faite ce matin pour lui offrir les hommages et les vœux du *Nouvelliste Valaisan.*

Son Excellence nous a reçu avec une simplicité toute cordiale dans un modeste appartement du couvent des Missionnaires du Sacré Cœur, via della Sapienza, où elle a fixé sa résidence pendant son séjour à Rome.

Paroles touchantes du nouveau nonce envers la Suisse

Après huit années d'absence, le nouveau nonce a pris dans son pays un repos bien mérité, mais il se déclare heureux de pouvoir bientôt rejoindre son poste et prendre contact avec le peuple suisse au bien duquel il se dévouera avec joie.

— *J'arrive,* nous dit Son Excellence, *du Canada où j'ai passé huit années si heureuses que j'y serais volontiers demeuré toute ma vie. Là-bas, le pays est froid mais les cœurs sont chauds, les Canadiens sont bons, droits, loyaux, les catholiques ont une foi vive, profonde, agissante. Ils sont sincèrement dévoués à l'Eglise et au Saint-Siège. Je garde vraiment de mon séjour le meilleur souvenir.*

Le peuple suisse ne m'est connu que par son histoire qui m'a fait apprécier déjà en lui de grandes et précieuses qualités mais des hommes qui le connaissent bien pour avoir vécu à son foyer m'ont fait du caractère suisse un éloge qui me promet que je retrouverai chez les Suisse avec d'autres traits heureux qui, sans doute, leur sont propres, la droiture, la loyauté, l'activité et les autres qualités que j'ai tant appréciées chez les Canadiens.

C'est pour moi un motif de plus d'entreprendre avec confiance le travail dont le Saint Père a bien voulu me charger.

Vous pouvez dire aux lecteurs du Nouvelliste *que je vais en Suisse avec le seul désir d'y faire du bien et que j'espère y réussir avec la grâce de Dieu et le concours des bonnes volontés sur lesquelles je sais pouvoir compter dans mon nouveau champ d'action.*

Vous pouvez dire aussi qu'en attendant de pouvoir travailler en Suisse je prie Dieu de tout cœur pour la grandeur de ce noble peuple et pour le bonheur de tous les Suisses qui peuvent tous compter sur mon dévouement et ma bonne volonté.

Tel est le message que j'ai recueilli des lèvres de Mgr di Maria. Je suis singulièrement heureux de pouvoir le transmettre aux lecteurs du *Nouvelliste*, car il témoigne de qualités du cœur et de l'esprit qui autorisent les plus heureux présages quant à la nonciature qui va s'ouvrir.

Guardia.

ECHOS DE PARTOUT

Arbres fruitiers. Pose des bandes-pièges. — La montée le long des troncs des papillons mâles et femelles de Cheimatobie est très active actuellement. Dans les régions attaquées par le parasite, les captures sur les bandes engluées augmentent chaque jour, démontrant à l'arboriculteur l'utilité du travail effectué.

Pour obtenir l'an prochain de meilleurs résultats encore, signalons quelques fautes à éviter soigneusement :

Certains agriculteurs ont posé leurs bandes engluées trop tardivement, lorsqu'ils ont vu les prises se faire chez les voisins. Dans ces conditions de nombreux papillons femelles ont déjà gagné le haut de l'arbre et pondu leurs œufs à la base des bourgeons ; un nombre correspondant de chenilles dévorera l'arbre l'année prochaine.

D'aucuns fixent les bandes engluées trop bas sur les troncs, ce qui permet aux vaches de s'y frotter et de les détériorer complètement. Mieux vaut dans ces conditions fixer les bandes assez haut pour les mettre sûrement à l'abri du bétail.

En février, on enlèvera et brûlera les bandes, ce qui détruira les œufs innombrables pondus sur la glu. En même temps on n'oubliera pas de passer au carbolineum soluble à 10 % (10 parties de carbolineum soluble dans 90 parties d'eau) la région du tronc sise entre la bande et le sol : de nombreux œufs pondus par les femelles arrêtées par les bandes occupent cette partie du tronc.

D'autres encore ne fixent pas les bandes avec assez de soin, aussi lisse que possible la partie du tronc qui doit recevoir la bande ; fixer ensuite celle-ci avec grand soin, attacher hermétiquement, bourrer avec des chiffons ou autre matériel les fissures qui pourraient subsister sous les bandes. Si l'on n'opère pas avec exactitude les papillons mâles et femelles de Cheimatobie, assez habiles pour s'échapper par toutes les fissures du sol où ils se sont chrysalidés, trouveront aussi les moindres passages qui leur permettront de gagner, par dessous les bandes engluées, les branches et les bourgeons.

Enfin, le moment actuel est très favorable pour juger la valeur des diverses glus employées, celles qui se dessèchent trop rapidement ne capturent pas d'insectes et doivent être abandonnées. — Station fédérale d'essais viticoles de Lausanne.

La dîme de l'alcool. — Le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale les rapports des cantons sur l'emploi de la part qui leur est revenue sur les recettes du monopole fédéral de l'alcool en 1925 et propose d'en prendre acte. Le résultat de l'exercice 1925 a permis à la régie des alcools de distribuer aux cantons une somme totale de 2,720,203 fr., soit 70 cent. par tête de population. Le 10 % que les cantons sont tenus d'employer à la lutte contre l'alcoolisme dans ses causes et dans ses effets s'élève donc à 272,026 fr. 30. Il a été dépensé en tout 837,594 fr., dont 291,632 fr. pour l'assistance d'enfants pauvres, faibles d'esprit ou abandonnés, et des jeunes malfaiteurs.

Transmutation du charbon en huile. — Un mémoire présenté par le professeur Bergius, de Heidelberg, à la conférence internationale du charbon qui se tient actuellement à Pittsburg, a été publié à Berlin. On y annonce une découverte sensationnelle qui, si elle n'est pas exagérée, aurait des conséquences économiques d'une portée considérable.

Cette découverte n'aurait rien de commun avec les procédés qui font depuis des années l'objet d'expériences et qui visent à distiller le charbon et à obtenir des produits secondaires dont l'un est l'huile. Elle consisterait plutôt en la conversion, c'est-à-dire la transmutation ou liquéfactiion du charbon en huile.

Un sage qui a du cœur. — L'écrivain et auteur dramatique Bernard Shaw à qui a été décerné le prix Nobel de littérature pour 1925 a adressé au secrétaire de l'Académie royale suédoise une lettre dans laquelle, après avoir dit qu'il accepte la récompense honorifique, il ajoute :

« Je ne puis accepter le prix en argent, environ 6500 livres, car mes lecteurs et les éditeurs me fournissent plus qu'il ne m'est nécessaire pour mes besoins. Quant à ma renommée, elle est plus grande qu'il ne convient à ma santé spirituelle. »

Bernard Shaw suggère donc que le montant du prix soit placé et que l'intérêt annuel serve à encourager l'entente littéraire et artistique entre la Suède et la Grande-Bretagne.

Simple réflexion. — Aucune pensée vraie, aucune résolution pure, aucun acte d'amour n'a existé en vain.

Curiosité. — Jusqu'à présent, les chemins de fer anglais offraient aux voyageurs des compartiments pour dames seules, pour fumeurs ou pour non fumeurs.

En présence du nombre sans cesse croissant des fumeurs féminins, les compagnies ont supprimé les compartiments de dames seules. Il n'y a plus pour elles que deux sortes de voyageurs, ceux qui fument ou ceux qui ne fument pas, quelque soit leur sexe.

Pensée. — Il faut aimer son ami pour le bonheur d'aimer, et non pour le profit qu'on en peut attendre.

Rome, mère des sciences religieuses

Les efforts de Pie XI pour développer les études ecclésiastiques

(Corresp. particul. du «Nouvelliste»)

Rome, le 17 novembre.

Rome est vraiment la mère des sciences religieuses. Tous les diocèses du monde catholique, tous les ordres et toutes les congrégations ou peu s'en faut envoient ici des sujets d'élite pour se consacrer aux études ecclésiastiques et de menus faits de la vie romaine, font apparaître aux moins attentifs jusqu'où rayonne, en ce XXe siècle, l'enseignement de la Rome chrétienne.

L'autre jour, l'Université Grégorienne, dirigée par les Pères Jésuites, recevait solennellement les évêques chinois ; elle groupait pour les acclamer plus de quatorze cents élèves et elle leur souhaitait la bienvenue dans les vingt-neuf langues maternelles de cette jeunesse des deux mondes.

Et ce bataillon sacré n'est qu'une partie de l'armée ecclésiastique des universités romaines. Sans doute en constitue-t-elle le contingent le plus nombreux, mais il faut y ajouter encore les séminaristes et les religieux qui suivent les cours du Collège de la Propagande, du Collège « Angelico » des Dominicains, du Collège Saint-Anselme des Bénédictins et d'autres instituts particuliers.

Les initiatives scientifiques de Pie XI

Homme de science demeuré très attaché au travail qui a occupé cinquante ans de sa vie, Pie XI n'a cessé depuis le début de son pontificat de donner des soins tout particuliers au développement des grands établissements d'études romains.

En ce moment même, on entreprend ou l'on achève sur divers points de la Ville Eternelle des travaux importants décidés par le Pape lui-même en faveur de plusieurs collèges.

Au centre même de Rome, commencent à sortir de terre les fondements du Palais qui doit être le siège de l'Université Grégorienne. Ce monument s'élèvera piazza della Pilotta avec une façade d'une centaine de mètres et il promet d'être une des grandes œuvres architecturales de la Rome moderne.

A l'extrême pointe de Janicule dominant la Place Saint-Pierre, on aménage dans la villa Gabrielli les nouveaux locaux du Collège américain et du Collège de la Propagande.

Sur l'Esquilin, d'autres travaux sont en cours. Près de Sainte-Marie-Majeure, se trouve un très grand couvent occupé autrefois par les Bénédictines Camaldules. En 1870, il fut transformé en hôpital militaire et plus tard il fut affecté par l'Etat italien à d'autres usages. Le Saint-Siège l'a racheté récemment afin d'y installer plusieurs institutions et notamment l'Institut oriental, le Collège des Russes, le Collège lombard et l'Institut d'Archéologie chrétienne.

L'Institut oriental vient de prendre possession de son nouveau siège. Son éminent président, Mgr d'Herbigny, le savant évêque jésuite dont on connaît les importants voyages dans la Russie des Soviets, y a chanté lundi la messe du Saint-Esprit et fait la leçon d'ouverture. Nul doute que cet institut voie son action prendre un nouvel essor grâce à cette installation dans des bâtiments qui lui sont propres. Il était jusqu'ici fort à l'étroit dans les locaux de la Piazza della Pilotta où il recevait l'hospitalité de l'Institut biblique.

La naissance d'une grande œuvre

L'Institut pontifical d'Archéologie chrétienne qui s'ouvre sur l'Esquilin est la dernière création scientifique de Pie XI et il mérite d'autant plus l'attention qu'il forme le premier centre d'études archéologiques chrétiennes.

Le Pape a tenu à bénir lui-même ses débuts. Lundi matin, Mgr Kirsch, le savant professeur de l'Université de Fribourg à qui Pie XI a confié la direction de l'Institut, a célébré la messe du Saint-Esprit au tombeau de Saint-Pierre. Cette cérémonie groupant dans le recueillement des cryptes vaticanes les savants qui vont réaliser la pensée pontificale et les premiers élèves appelés à recevoir leur enseignement et à collaborer à leurs recherches était singulièrement impressionnante.

Quelques instants plus tard, maîtres et élèves se trouvaient dans les appartements pontificaux où le Saint-Père les recevait en audience. Autour de Mgr Kirsch, il y avait dans la salle du « tronetto » Mgr Willpert, professeur d'iconographie, Mgr Belvederi, secrétaire de l'Institut, Dom Henri Quentin, le savant historien bénédictin qui enseignera les institutions liturgiques, le Dr Silvagni, professeur d'épigraphie, le Dr Henri Josi, assistant de Mgr Krisch pour la topographie cimitériale et avec eux seize élèves et cinq auditeurs régulièrement inscrits pour suivre les cours de la première année.

En leur nom à tous, Mgr Kirsch lut une adresse remerciant le Saint-Père d'avoir créé le nouvel institut et de l'avoir doté généreusement et promettant que tous ceux qu'il daignait associer à son œuvre donneraient le meilleur d'eux-mêmes pour répondre à ses desseins. Le Pape se déclara heureux de ces débuts pleins de promesses et bénit de tout cœur les travaux du nouvel institut.

C'est vraiment une grande œuvre qui naît en ce moment, une œuvre importante autant pour la science que pour l'Eglise et ce fait a été fort bien mis en lumière dans les paroles où Mgr Kirsch a rappelé le triple but assigné par Pie XI à la nouvelle institution :

« Réunir avant tout le matériel scientifique pour l'étude complète des monuments et des institutions du Christianisme primitif (photographies, reproductions, calques, livres, notices, etc.) afin de pouvoir examiner les divers aspects des monuments eux-mêmes et de pouvoir en fixer la valeur exacte pour la connaissance de la vie chrétienne de l'Eglise primitive.

« Entreprendre ensuite et promouvoir des études scientifiques — suivant les règles de la science archéologique et historique — sur les monuments chrétiens de Rome et du monde antique et sur les divers problèmes qui peuvent surgir de leur examen, comme éléments reconstructifs de l'ancienne culture chrétienne. Ainsi, reprendre, continuer et compléter l'immense travail scientifique du grand Romain Jean-Baptiste de Rossi, fondateur de la science archéologique chrétienne.

« Enfin former pour le champ de l'Archéologie chrétienne des travailleurs sérieux et méthodiques ; leur faire connaître **de visu** les divers monuments chrétiens de Rome ; les initier à des recherches personnelles sur les diverses questions ; les rendre aptes à l'enseignement de l'archéologie sacrée, des institutions et de l'histoire de l'Eglise primitive et les préparer à conserver et à faire connaître les monuments sacrés épars dans les diverses régions du monde chrétien. »

Vaste programme, on le voit. Son exécution sera, comme le disait Pie XI, après avoir écouté cette synthèse de Mgr Kirsch une apologétique très haute et triomphale, une apologétique si lumineuse que la force même des choses soit assez éloquente pour qu'on n'ait pas besoin de la souligner. »

Guardia.

NOUVELLES SUISSES

Le dimanche politique

A Bâle-Campagne

Septante pour cent des électeurs ont participé à la votation cantonale. Le projet de loi prolongeant l'impôt supplémentaire a été adopté par 9207 voix contre 5592.

A Fribourg

L'assemblée des délégués du parti conservateur fribourgeois a décidé d'agréer les propositions d'entente du parti radical en vue des élections du 5 décembre pour le renouvellement du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

L'assemblée s'est également occupée de la question du monopole du blé et s'est déclarée à la presque unanimité en faveur de l'article constitutionnel.

La manifestation intercantonale de Fribourg contre l'élection de M. Grimm à la présidence du Conseil national a eu lieu dimanche à Fribourg. Le cortège comptait environ 10000 participants.

LES ACCIDENTS

Une explosion s'est produite à la fabrique d'oxygène et d'hydrogène de Bischoffszell (Thurgovie). Le séparateur sous pression de 150 atmosphères sauta. Toutes les fenêtres ont été brisées, les portes enfoncées et les débris projetés à grande distance. Les installations intérieures de la fabrique sont gravement endommagées. Heureusement, il n'y avait personne dans les locaux au moment de l'explosion.

— A Porrentruy, un vieillard de 79 ans, M. François Jobin, qui avait été grièvement brûlé en voulant activer le feu de son fourneau au moyen de pétrole, vient de succomber à ses blessures à l'Hôpital.

Poignée de petits faits

✶ On mande de New-York qu'un bateau-citerne norvégien a été détruit dans un bassin de radoub, à la suite de l'explosion d'un de ses réservoirs. 35 hommes d'équipage étaient à bord, ainsi qu'un certain nombre d'ouvriers des docks. On a trouvé jusqu'ici 17 cadavres.

✶ Depuis samedi, le quartier inférieur de Pavie, le Borgo Ticino, est inondé.

Les eaux du Tessin continuent à monter à raison de six centimètres à l'heure. Les eaux du Pô deviennent menaçantes. Cette situation critique est déterminée par les pluies torrentielles persistantes. On craint des inondations aussi dans la plaine.

✶ On mande de Rajamahendry (Indes) que 35 personnes sur 70 qui assistaient à une noce se sont noyées dans une rivière, leur bateau s'étant retourné.

✶ La vente du château de Steinbrugg, appartenant à Mme Vve von Glutz-Ruchty, née de Sury-Bussy, à Mgr Joseph Ambühl, évêque de Bâle et Lugano, pour le prix de 300,000 francs, est maintenant chose conclue. Le château de Steinbrugg fut construit en 1660 par le colonel Jean-Joseph de Sury, qui était au service de la France.

✶ Au cours d'une dispute dans un café d'Amriswil (Thurgovie), M. Johann Reinle de Weinfelden reçut un violent coup de pied au bas ventre, qui lui causa des blessures internes, à la suite desquelles il succomba quelques jours plus tard après de grandes souffrances. M. Reinle laisse une femme et deux enfants en bas âge.

✶ Recettes d'exploitation des C. F. F. d'octobre : 32,070,000 francs. Dépenses : fr. 20,996,000.

✶ Le Conseil communal de Berne a approuvé le budget de la ville de Berne pour 1927, lequel prévoit un déficit de 1,900,000 francs.

Nouvelles Locales

GRAND CONSEIL

Séances du 19 novembre, matin et soir
Présidence de M. Marc Morand

LA DEMISSION DE M. GRAVEN

A la session de mai, M. **Graven** avait donné sa démission de président du Conseil d'administration de la Banque cantonale, mais non de membre ; il avait été prié de conserver ses fonctions jusqu'en novembre. Aujourd'hui, M. Graven renouvelle sa démission en une lettre dont le président du Grand Conseil donne lecture.

M. **Abel Delaloye,** en termes parfaitement appropriés, rappelle que les raisons pour lesquelles M. Graven avait été prié de conserver ses fonctions subsistent. Rien n'est changé. Conséquemment, il fait la proposition de ne pas accepter cette démission. Il faut attendre le rapport d'expertise touchant l'affaire Eister qui n'a pas encore été déposé. M. Graven remplit, du reste, fort bien ses fonctions de président. Il possède des qualités d'administrateur qui ne sont contestées par personne. En le priant de conserver la présidence du Conseil de la Banque, on ne préjuge en rien de la question de responsabilité.

M. **Dellberg** estime que M. Graven devrait être remplacé. Si l'on attend la fin du procès Eister, on peut attendre longtemps. Voyez l'affaire Roten qui traîne depuis dix ans.

M. **Seiler.** — M. Graven n'a accepté la place qu'il occupe que sur l'insistance de ses amis. Il ne l'a pas recherchée. Il s'est posé, il est vrai, la question d'incompatibilité avec celle de juge au Tribunal cantonal, mais cela est d'un rigorisme quelque peu étonnant. M. Seiler est d'accord de repousser la démission de M. Graven, mais il voudrait encore que la question Eister ne soit pas mêlée à la décision du Grand Conseil.

Trois propositions se trouvent donc en présence : la première de M. Delaloye qui consiste à prier M. Graven de rester en fonctions jusqu'à la solution des litiges en cours ; la seconde de M. Dellberg qui consiste à accepter purement simplement la démission ; la troisième de M. Seiler qui consiste à refuser la démission mais en supprimant un alinéa où il est question de l'affaire Eister.

On vote.

La proposition Dellberg est écartée.

Celle de M. Seiler est repoussée par **39** voix contre **37.**

Celle de M. Abel Delaloye est adoptée à une grande majorité.

L'ENQUETE SUR LE DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

La Commission de neuf membres, présidée par M. **Tabin** et dont MM. **Abel Delaloye** et **Mathieu** sont les rapporteurs, est prête à donner connaissance de ses travaux et de ses conclusions concernant cet objet.

Les Rapporteurs renouvellent la lecture de l'important Message du Conseil d'Etat, et ils en prennent acte au nom de la Commission. Ils font remarquer qu'une question préliminaire s'est posée à la Commission, et cette question était celle-ci : « Quelle était la portée du mandat confié par le Grand Conseil ? Devait-elle faire une enquête, elle-même, sur tous les faits signalés par l'expert et le Message du Conseil d'Etat ? La Commission a estimé que, non seulement le temps matériel lui eût manqué pour se livrer à une telle enquête, mais encore que ce n'était pas son rôle.

MM. les conseillers d'Etat **Delacoste** et **Troillet** ont été entendus par la Commission, le premier en sa qualité de chef du Département en jeu ; le second parce que chargé de l'enquête par le Conseil d'Etat.

La Commission unanime juge que le rôle du Grand Conseil est de porter des lois, des décrets, etc., mais qu'il appartient ensuite au Conseil d'Etat de les faire exécuter. Dans cette affaire, le Grand Conseil a posé sept points. Sur ces sept, le Conseil d'Etat en a liquidé quatre à la satisfaction de la Commisssion. Il en reste trois sur lesquels la Commission rhodanique doit donner son préavis. La Commission témoigne toute sa confiance au Conseil d'Etat, et cela à l'unanimité, pour qu'il continue l'enquête dans le même esprit que jusqu'à présent.

Le Conseil d'Etat, cependant, aura bien soin d'éviter la prescription. D'autre part, il serait puéril de nier, en présence de faits indiscutables, que des fautes n'aient été commises. Les sanctions relèvent du Conseil d'Etat. La Commission est convaincue qu'en les prenant, il écartera les questions de personne et tiendra compte des services rendus ; puis elle soumet au Grand Conseil la résolution que voici :

« Le Grand Conseil prend acte du rapport du Conseil d'Etat concernant les enquêtes faites au Département des Travaux publics, au service des améliorations foncières et au Département forestier. Il approuve les mesures déjà prises par le Conseil d'Etat, en exécution de la résolution v relative du Grand Conseil du 22 mai dernier et lui renouvelle les pouvoirs nécessaires pour liquider prochainement, dans le sens indiqué par le message, les point qui n'ont pas encore reçu une solution (remboursement par les communes, interruption de la prescription, responsabilités et sanctions éventuelles, etc.) sous réserve du rapport final qui devra être présenté ultérieurement à ce sujet à la Haute Assemblée. »

M. **Pétrig** est étonné des scrupules de la Commission qui a cru devoir limiter ses compétences. Elle a tout eu sous les yeux : rapports des experts et contre-rapports de l'employé en cause. Si la Commission n'a pas eu le temps nécessaire, elle aurait dû prendre résolution de tout renvoyer à la session de mai pour examiner l'affaire dans son ensemble. Il votera les propositions de la Commission, mais il élève une protestation motivée contre les inégalités de traitements appliquées aux Communes.

M. **Praz** a pleine et entière confiance dans le Conseil d'Etat. Il tient toutefois à souligner des inégalités de traitement dans l'octroi des subsides aux routes, aux améliorations foncières et au chômage.

M. **Kuntschen** votera les propositions de la Commission ; comme elle, il estime que le Conseil d'Etat est responsable de ses employés. Il voudrait cependant que la résolution ne parla pas de sanctions, attendu que le Conseiller d'Etat, chef hiérarchique, a toujours été d'accord avec son employé.

M. **Zufferey** ne peut pas admettre cette manière de voir. Le fait de couvrir un employé ne légitime pas les fautes et jamais il ne pourra consentir à passer l'éponge sur des actes répréhensibles. Nous nous trouvons en face des faits. Ainsi, on a appliqué à d'autres travaux l'exception créée en faveur du pont de Sierre ; on a exécuté des décisions rejetées par le Grand Conseil ; on en a pris d'autres sans consulter ni le Conseil d'Etat ni le gouvernement. Ce sont choses inadmissibles et l'employé infidèle doit être puni. M. Zufferey votera d'emblée les conclusions de la Commission.

M. le Conseiller d'Etat **Delacoste** reconnaît qu'un conseiller d'Etat ne peut pas tout contrôler. Il relève, cependant, du discours de M. Zufferey, que celui-ci part de l'idée que tout est exact et définitif dans le Message. Ce n'est pas tout-à-fait cela. Il y a des questions d'interprétation qui ne sont pas tranchées. Puis, il y a des faits qui se sont passés avant son entrée au Conseil d'Etat. Si vous voulez me rendre responsable de tout, ajoute M. Delacoste, faites-le !

M. le Conseiller d'Etat **Troillet,** très calme et au milieu de l'attention générale, fera un résumé historique de la question qui ne sera certainement pas inutile. A la suite de la réorganisation administrative du Département des Travaux publics, il est arrivé à la fin de l'année, à l'ingénieur chargé des routes, des notes d'une telle importance qu'il a estimé, non sans raison, ne pouvoir les payer sans les soumettre au Conseil d'Etat. Que devait faire ce dernier ? Il a consulté un spécialiste entendu. Déjà le rapport Dubuis qui vous a été distribué et qui constate des chevauchements certains pour plus de 180,000 francs et d'autres encore discutés pour quelque vingt mille francs. Voilà un premier point élucidé.

L'autre point, c'est que le Grand Conseil a chargé le Conseil d'Etat de lui faire un rapport sur ces irrégularités pour cette session de novembre. De là encore le Message, que nous vous avons adressé et qui a été adopté par le Conseil d'Etat tout entier.

Tous les comptes et toutes les erreurs ne sont pas de même nature. Il y a le fait que l'on a accordé des subsides supérieurs à ceux que prévoit la loi ; il y a cet autre fait que dans certains travaux d'endiguement, on a jugé, là où il y avait un pont, que l'endiguement allait avec le pont, ce qui n'est pas exact ; cet autre fait encore que l'on n'avait pas le droit d'appliquer à d'autres travaux un décret pris exceptionnellement en faveur du pont de Sierre. Puis il y a des erreurs manifestes d'écriture, de comptabilité, des erreurs dans la question des intérêts. Souvent, on a fait partir ceux-ci avant que le décret ait été adopté par le Grand Conseil. Nous serons justes ; nous ferons rendre aux Communes qui ont trop reçu et nous restituerons leur part aux Communes qui n'ont pas assez reçu, voulant tenir la balance égale entre les différentes régions du canton.

M. le Chef du Département de l'Intérieur donne ensuite des explications à M. Praz, puis revient à la question discutée. Je ne veux pas faire de personnalité, dit-il, car il m'en coûte de découvrir des employés quels qu'ils soient. Mais, pour répondre à M. Kuntschen, je lui ferai remarquer qu'il y a des erreurs de Département et des erreurs d'employés. Ainsi, dans une question de bons, quand un employé signe pour un bon de gravier un bon pour un terrassement qui n'a jamais existé, n'est-ce pas l'employé qui est coupable ?

Il faut de la discipline dans une administration et il faut surtout que chacun reste dans sa compétence. Le Conseil d'Etat est responsable devant le Grand Conseil. Il est inadmissible que des employés s'arrogent des droits qu'ils n'ont pas, et qu'ils ne peuvent pas avoir.

Je ne veut préjuger en rien de la question ; je ne mélange pas la politique à cette affaire ; je ne condamnerai jamais personne à tort. Mais le Conseil d'Etat est là pour faire de la saine et de la bonne administration. Il n'est jamais agréable de reprendre un employé et d'appliquer des sanctions. Je l'ai pourtant fait, dans mon propre département, et il m'en a coûté, mais encore une fois le pays avant tout. Ma devise sera toujours : « Fais ce que dois et advienne ce que pourra ! » (Bravos.)

Le discours de M. le Conseiller d'Etat Troillet a fait une excellente impression sur le Grand Conseil.

Un échange de vues concernant la manière de comptabiliser les subsides a encore lieu entre MM. **Praz, Pétrig,** conseillers d'Etat **Troillet** et **Delacoste,** puis les conclusions de la Commission, que nous avons données plus haut, sont adoptées sans opposition.

INTERPELLATION LORETAN

M. **Raymond Lorétan** interpellera longuement le Département des Travaux publics sur le difficile problème de la circulation des camions dans les vallées latérales et la concurrence qu'ils font aux chemins de fer.

M. le Conseiller d'Etat **Delacoste** répond que le problème est à l'étude, qu'il est délicat, mais qu'il ne le perdra pas de vue.

LOI SUR L'ASSISTANCE

La discussion de la loi d'assistance est reprise à l'article 42. Elle se poursuit sans changements appréciables. A l'article 48, M. **Charvoz** demande que les enfants soient soumis à l'examen d'un psychiâtre avant qu'ils soient envoyés dans une maison de correction. Souvent, on ne comprend pas l'enfant, et l'on voit des vices où il n'y a que des maladies. L'enfant sort des maisons de correction pire qu'il y est entré. Aux rires de l'assemblée, M. Charvoz cite le mot d'un détenu de pénitencier qui lui disait : « Je suis entré, étudiant, dans la prison et j'en suis sorti avocat. »

M. le Conseiller d'Etat **Troillet** reconnaît ce que la proposition Charvoz contient d'humain. Il faudrait cependant l'amender attendu que les psychiâtres n'abondent pas dans le canton et qu'il y aurait de sérieux et de coûteux inconvénients à conduire tous les enfants à Monthey. Il propose un texte adopté par la Commission et par M. Charvoz selon lequel, dans la règle, le transfert dans une maison de correction n'aura lieu qu'après examen médical.

A l'article 54, M. **Gailland** estime qu'aucun assisté officiellement ne devrait avoir le droit d'aller au café et les parents de l'assisté pas davantage. Il propose donc la suppression des mots « Par leur faute » que prévoit le projet de la Commission.

M. **Pitteloud,** président, ne peut pas accepter cette proposition. C'est aller trop loin et c'est se montrer trop sévère. Un assisté ne l'est pas toujours par sa faute, et il serait injuste d'empêcher des parents d'un assisté d'aller prendre un rafraîchissement dans un café.

Par 45 voix contre 21, le texte de la Commission est adopté.

M. **Veuthey** demande si l'article 55 de la loi est applicable aux assistés qui n'habitent pas dans le canton. Après des éclaircissements donnés par MM. **Evéquoz** et **Troillet,** il résulte que l'Etat servira d'intermédiaires entre les communes et les Etats confédérés pour l'application de sanctions aux individus qui ne rempliraient pas leurs obligations.

A l'article 56, longue discussion. Les préfets se défendent et ne veulent des attributions que la loi leur confère de procéder aux enquêtes administratives. Ils voudraient remettre le cadeau aux juges d'instruction. Prennent part à la discussion : MM. **Pétrig, Pitteloud, Dr de Cocatrix** qui repoussent le présent d'Artaxercès.

MM. **Roten, Crittin, Raphaël Troillet** et M. le conseiller d'Etat **Troillet** estiment que l'enquête administrative sera moins coûteuse et plus expéditive que celle du Juge.

M. **Haegler,** rapporteur français : le président de la Commission se mettant de l'autre côté de la barre, maintient le projet de la Commission en faisant ressortir que le projet de loi est imprégné de l'intervention du préfet.

L'instance du préfet est adopté.

On revient sur les articles 26 et 27 qui avaient été renvoyés à la Commission. L'article 27 surtout a subi une modification complète. M. **Haegler** espère qu'il rassurera tous les scrupules juridiques qui se sont manifestés la veille. Et, de fait, il est adopté sans remarque ni opposition.

A la discussion générale, M. **Fournier** demande à revenir sur l'article 6 qui a été mal compris. Il voudrait que les mineurs, qui ont reçu une instruction professionnelle payée par les communes, fussent mis dans l'obligation du remboursement, une fois majeurs et dans une honnête situation.

M. **Dellberg** se déclare adversaire de la proposition Fournier, estimant que les Communes remplissent tout simplement un devoir en donnant aux enfants une instruction professionnelle.

M. **Pitteloud,** président de la Commission, souligne l'erreur de M. Dellberg. Il veut trop exiger des Communes, et son zèle va à l'encontre de l'intérêt des enfants. Les Communes fourniront plus aisément l'instruction professionnelle quand elles sauront que leurs dépenses pourront être récupérées un jour. La proposition Fournier est adoptée.

Mise aux voix, la loi sur l'assistance est adoptée par le Grand Conseil à l'unanimité.

M. **Morand,** président, souligne avec satisfaction ce beau résultat.

POSTULAT

La Commission de la Loi sur l'Assistance dépose un postulat demandant la création immédiate d'une colonie de travail et de relèvement moral, estimant qu'elle est réclamée par les Communes qui ne savent où placer leurs assistés qui tombent sous le coup de certains articles de la loi. Si la création est impossible en ce moment, la Commission demande que l'Etat couche un contrat avec des maisons existantes dans les autres cantons.

M. **Dellberg** demande de joindre la construction d'un asile de vieillards qui n'est pas moins pressant. Il y a un millier de vieillards, dans le canton, qui sont à la recherche d'un asile.

M. le Conseiller d'Etat **Troillet.** — La question est difficile à résoudre. Il faut compter avec les résultats financiers. Pour qu'une colonie de travail puisse vivre, il faut qu'elle ait un certain nombre de pensionnaires en état de travailler. Mais, comme le suggère la Commission, il y a possibilité d'une entente avec une Maison existante. Là, l'installation est complète, et que l'on y ait 30 ou 40 personnes de plus, les frais généraux sont les mêmes. Le Conseil d'Etat accepte donc le postulat auquel nous joignons la proposition Dellberg. Une fois la loi sous toit, il va de soi que le Conseil d'Etat proposera la création des établissements prévus à l'article 6 de la Loi.

LA RETRAITE DES CONSEILLERS D'ETAT ET DES JUGES

La Commission propose le renvoi de cet objet, étant donné que l'on se trouve aujourd'hui en présence d'une pétition des juges d'instruction et de leurs greffiers demandant, eux aussi, d'être mis au bénéfice de la retraite. La Commission propose de séparer les deux questions : un projet de retraite pour les membres du gouvernement seul et un second projet pour les magistrats de l'ordre judiciaire, les deux sous forme de lois qui seront soumises à la votation populaire.

M. **Imhof,** avec humour, gaieté et des gestes précis, trouve que l'on a trop de caisses, trop de lois, trop d'arrêtés, trop de tout. Cela constitue un enchevêtrement dans lequel le peuple se perd. Il voudrait de l'uniformité.

M. **Dellberg** est également partisan du renvoi, bien qu'il repoussera la retraite aussi longtemps que l'on aura pas mis une trentaine de mille francs à la disposition des vieillards.

M. **Pitteloud** estime que l'on ne peut faire aucun reproche d'égoïsme aux membres du Conseil d'Etat qui n'ont jamais séparé les questions et qui se sont toujours montrés indifférents et désintéressés vis-à-vis du problème. Le projet de retraite est, du reste extrêmement modeste.

M. **Evéquoz** fait remarquer que cette question est à l'ordre du jour depuis plus de deux ans. On devrait en finir, mais il est évident que la pétition des magistrats de la justice inférieure crée un fait nouveau. Il votera donc le renvoi, mais avec cette réserve que le Conseil d'Etat reviendra avec une loi et non pas avec un règlement.

M. **Crittin** ne s'opposera pas au renvoi, à la condition que ce soit le dernier ; M. **Charvoz,** de son côté, espère qu'on posera clairement la question au peuple qui tranchera en dernier ressort.

Le renvoi est adopté.

INTERPELLATIONS

M. **Dellberg** dévellope trois interpellations : une sur le prix du sel, une seconde sur la revision de la loi électorale et une troisième sur le temps dont dispose le Conseil d'Etat pour répondre à une motion.

M. le Conseiller d'Etat **Troillet** donne les explications nécessaires desquelles il résulte que l'Etat cherchera à trouver du sel à meilleur marché, et que, dans le délai de deux ans, il proposera une nouvelle disposition légale au peuple. M. le Conseiller d'Etat **Kuntschen** dit que la solution donnée aux motions est prévue par le règlement du Grand Conseil.

M. **Pétrig** interpelle sur l'impression et la distribution aux députés d'un rapport concernant l'affaire Eister. Il estime que ce sont là des procédés inadmissibles. Il y a des citoyens qui ont vu leur situation compromise par la diffusion de ce rapport, étant donné qu'un grand nombre de personnes sont aujourd'hui au courant des pertes qu'elles ont subies. M. Pétrig demande s'il est exact que ce rapport ait été adressé à tous les établissements financiers de la Suisse et qui en supportera les frais ? La Banque ne devra pas être étonnée si la polémique reprend dans les journaux.

M. le Conseiller d'Etat **Kuntschen.** — Le rapport en question comprend deux parties : le rapport de la Banque au Conseil d'Etat et le rapport de la Commission du Grand Conseil. Ce ne sont pas là des documents inédits. Le Conseil d'Etat n'a pas vu de bon œil la publication de ces rapports, mais la Banque a passé sur ses conseils. Quant à leur publicité, ils n'ont été communiqués qu'à un nombre très restreint de personnes. Il est inexact qu'ils aient été adressés à des établissements financiers étrangers. Quant aux frais, il ne fait aucun doute que c'est la Banque qui les supporte.

Séance du 20 novembre
Présidence de M. Marc Morand.

REHABILITATION ET NATURALISATION

M. **Raphaël Troillet** et **Bach,** en un langage concis, net, rapportent excellemment sur une demande re réhabilitation et sur une demande de naturalisation. La première concerne Ls Pralong, de St-Martin, condamné jadis à huit ans de détention pour homicide involontaire. Pralong fut gracié par le Grand Conseil. Il obtient aujourd'hui sans peine sa réhabilitation. La seconde concerne Auguste Comte, chiffonnier à Monthey. Comte obtient la naturalisation avec cette réserve que ses enfants, aujourd'hui mineurs, n'obtiendront la naturalisation valaisanne que lorsque, personnellement et préalablement, ils auront obtenu la nationalité suisse.

LES NOUVELLES TAXES SUR LES VEHICULES A MOTEUR

MM. **Georges Lorétan** et **Cina** sont les rapporteurs de ce décret qui a donné lieu à un débat presque orageux à la dernière séance de la session. M. Lorétan a fort bien défendu le projet du gouvernement et du Conseil d'Etat et tenu tête aux oppositions. Le rapporteur français fait remarquer, avec humour, qu'aucun des membres qui comprend la Commission n'a un intérêt personnel quelconque à l'application du nouveau décret, aucun d'eux ne possèdent de véhicule à moteur. Le décret a un caractère purement fiscal. Contrairement à l'opinion, les taxes sur les véhicules à moteur sont, en Valais, les plus basses de toute la Suisse, et, même avec le nouveau décret, nous resterons encore dans une honnête moyenne. Ce relèvement des taxes permettra une amélioration de nos routes que les véhicules à moteur contribuent, dans une large mesure, à abîmer. Les rapporteurs proposent l'entrée en matière.

M. **Fournier** relève que le projet du gouvernement, même légèrement amendé par la Commission, ne tient pas assez compte des intérêts des propriétaires de véhicules. Il aurait aimé deux catégories : les véhicules de luxe, que l'on peut taxer sérieusement et les véhicules de propriétaires qui sont dignes de la sollicitude des pouvoirs publics. M. Fournier propose le renvoi du décret au mois de mai ou à une session prorogée qui se tiendrait en janvier ou février.

M. **Kuntschen,** président du Conseil d'Etat, s'oppose formellement au renvoi. Il appuie les considérations de la Commission. L'usure de la route est sérieuse par suite de la circulation intense et accrue des véhicules à moteur. Il en résulte des dépenses extraordinaires pour le canton. M. Crittin, lui-même, disait l'autre jour que nous pourrions tirer 250,000 francs des taxes. Eh bien, même avec le projet qui vous est soumis, il ne nous sera guère possible de dépasser 200,000 fr. Toutes sortes d'autres raisons d'ordre pratique s'opposent au renvoi. Les taxes doivent partir du 1er janvier.

M. **Crittin** expose longuement le point de vue de la Société des automobilistes dont il est le président. Il ne fait pas une opposition de principe au projet du Conseil d'Etat. Les automobilistes ont un cœur et des sentiments patriotiques, et ils se rendent parfaitement compte que l'Etat a besoin d'argent. Mais, dans leur appel, il y a une question d'équité. On double les taxes et, l'autre jour, on a refusé d'augmenter le poste du budget concernant l'entretien des routes. M. le conseiller d'Etat Troillet nous a laissé entrevoir tout un projet routier, dans lequel est comprise la réfection de notre route cantonale. Ce projet recevra un commencement d'exécution à la session prorogée. Renvoyons la discussion de l'arrêté et nous discuterons les deux affaires à la fois.

M. **Cyrille Gard** est partisan d'une session prorogée. Le Message sur les routes est de toute importance pour la montagne. Il sera distribué aux députés. L'exécution de ce projet ne souffre pas de retard, mais ce n'est pas une raison pour y joindre l'arrêté sur les véhicules à moteur, lequel, lui, non plus, ne souffre pas de retard et demande à être discuté aujourd'hui même. M. Gard s'opposera donc au renvoi.

M. **Meyer** fait remarquer qu'une session prorogée coûte 20,000 francs à l'Etat, c'est-à-dire à peu près le quart de ce que l'on attent de l'augmentation des taxes.

M. le **Dr de Cocatrix** dit qu'il est le président d'une Commission vraiment profane dans la matière. M. Crittin se berce d'une illusion en estimant que l'on sera plus avancé en janvier qu'actuellement. La question n'est pas du tout compliquée, et ce n'est pas parce que l'on aura rehaussé raisonnablement les taxes, que l'on comptera un véhicule à moteur de moins.

M. le Conseiller d'Etat **Troillet** ne voudrait pas que les paroles qu'il a prononcées l'autre jour soient mal interprétées. Il a dit exactement que les études concernant le développement du réseau des routes de montagne étaient prêtes ; qu'on pourrait les discuter à la session de mai, et, éventuellement, dans une session prorogée. Mais il ne faut pas lier les deux objets. L'arrêté sur les taxes ne peut être différé. Sur quelle base, le Conseil d'Etat pourrait-il accorder les permis ? Quant à la question d'une session prorogée possible, le gouvernement reste neutre dans la question, estimant qu'elle ne regarde que le Grand Conseil.

Un nouvel échange de vues a encore lieu entre MM. **Crittin, Meyer, Kuntschen,** conseiller d'Etat, et **Travaletti,** puis par **43 voix contre 30,** le Grand Conseil décide de tenir une session prorogée en janvier ou février.

M. **Travaletti** estime que l'arrêté demande une étude plus approfondie. Il est inadmissible que l'on charge de pareille façon les propriétaires des véhicules à moteurs. On payait 12 fr. le cheval et on le payera 25 francs avec l'arrêté.

Le renvoi est repoussé. Le Grand Conseil a perdu une heure à discuter cette question de renvoi.

M. **Tabin** développe, avec d'excellents arguments à l'appui, une proposition tendant à ramener à 3 fr. au lieu de 5 la taxe sur les bicyclettes qui sont l'instrument nécessaire de l'ouvrier et du petit paysan. Il ne s'apitoiera pas sur les automobilistes. Il y a peut-être en Valais 3 à 4000 bicyclistes. Sa proposition ne fera donc pas un trou bien béant dans la Caisse de l'Etat ; en revanche, elle répondra au désir d'un grand nombre de travailleurs.

M. **Chappot** tient à rectifier une légende qui s'implante. L'automobile n'est pas un transport de luxe, loin de là. Voyez les voyageurs de commerce valaisans. Ne se trouveront-ils pas dans un état d'infériorité, avec les nouvelles taxes, vis-à-vis de leurs collègues d'autres cantons.

M. **Dellberg.** — Par trois fois, j'ai fait la proposition d'abaisser la taxe sur les bicyclettes, et, régulièrement, j'ai été battu. Je suis heureux de voir M. Tabin soutenir mon ancien projet, car, ainsi, il aura quelque chance d'être accepté.

M. **Michaud,** à son tour, expose les doléances des ouvriers de montagne pour lesquels la bicyclette est devenue un instrument indispensable. Il votera la proposition Tabin.

M. **Deléglise** dit qu'il n'est pas propriétaire d'autos, mais qu'il conduit. Il trouve injuste le projet du Conseil d'Etat, même amendé par la Commission. Selon ce projet, une auto de 40 chevaux payera 480 francs alors qu'elle devrait payer 600 francs selon les taxes applicables aux petits véhicules. Nous admettons parfaitement une augmentation de ces dernières, mais dans une juste moyenne et je proposerai tout simplement de mettre à 18 fr. le cheval la taxe pour toutes les automobiles. Cette uniformité simplifierait la question et supprimerait l'arbitraire.

M. **Farquet** fait remarquer qu'un véhicule de 8 chevaux n'abîme cependant pas la route comme un véhicule de 180 chevaux. Il propose de supprimer la taxe supplémentaire pour les camions se dirigeant sur les routes de montagne. Ces camions-là ravitaillent une population qui ne jouit pas des avantages de la plaine ; ils contribuent à l'écoulement des produits agricoles et il faut également tenir compte de ce facteur qu'ils consomment un supplément de benzine.

M. **Crittin** ne se fait aucune illusion sur les résultats de son intervention. On ne lutte pas contre le parti-pris ou la méconnaissance de la situation. On veut augmenter de 100 % les taxes 24 heures après avoir refusé une augmentation de crédit pour la réfection de la route cantonale. C'est de l'iniquité. On part de l'idée que tous ceux qui font de

l'automobile sont des gens riches que l'on peut saigner à blanc. Profonde erreur. Les quatre cinquièmes des propriétaires possèdent une machine uniquement pour leur activité professionnelle. M. Crittin se rallie à la proposition Deléglise.

M. le Conseiller d'Etat **Kuntschen** proteste contre l'accusation d'hostilité et de partipris. L'arrêté ne repose sur aucune base injuste. Il est basé sur l'esprit du concordat intercantonal. Il ne peut admettre aucun des amendements présentés qui bouleverseraient complètement la portée financière du projet.

M. **Chappot** se rallie à la proposition Deléglise.

M. **Zufferey** dit qu'après avoir entendu les porte-voix des automobilistes, on écoutera bien celle des propriétaires de motos. Eh bien, plus raisonnables, ceux-ci paieront l'augmentation qui leur est demandée.

M. **Fama** juge exagéré la taxe de cent francs pour les tracteurs agricoles que l'on doit favoriser et qui rendent de grands services à l'agriculture. Il propose de la ramener à 50 francs.

M. **Deléglise** insiste en faveur de son projet qui est plus équitable ; il diminue les taxes pour les petites voitures et il les augmente pour les grosses.

M. **Mathieu** appuie M. Tabin en faveur des bicyclistes.

M. **Georges Lorétan,** rapporteur français, paraît obsédé par cette surenchère de dégrévements. Toutes les écluses sont ouvertes, dit-il, et chose curieuse, les défenseurs des automobilistes ne sont même d'accord entre eux. La Commission s'oppose à tous les amendements quelqu'ils soient et soutient le projet du Conseil d'Etat. Nous ne pouvons bouleverser tout le côté financier de l'arrêté qui n'aurait, ainsi, plus sa raison d'être. L'autre jour, M. Crittin lui-même a déclaré que les propriétaires de véhicules à moteur étaient d'accord de payer. Eh bien, montrez vos bonnes dispositions et votez le projet de la Commission.

M. **Morand,** président du Grand Conseil, déclare la discussion close, plus aucun député n'ayant demandé la parole. M. **Fama** et M. **Crittin** protestent. M. **Travaletti** prétend qu'il n'y a plus le quorum dans la salle, et il sort. Le président fait compter. Le quorum existe.

M. **Fama** voudrait savoir le sort réservé à sa proposition concernant les tracteurs agricoles.

M. **Lorétan** répond que la Commission et le Conseil d'Etat sont d'accord pour ramener cette taxe à 50 francs.

Le projet de la Commission est adopté à une grosse majorité, moins la taxe sur les bicyclettes qui est ramenée à 3 francs.

La discussion a été vive et chaude. M. Georges Lorétan a fait un excellent début de rapporteur, tenant très fermement aux conclusions arrêtées par la Commission.

DES OBJETS DE L'ORDRE DU JOUR RENVOYES

C'est un projet de modification du décret concernant la délimitation des communes de Saas-Grund, Saas-Fee et Saas-Almagen au lieu dit Unter den Bodmen ;

C'est une interpellation de M. **Burgener** sur l'entrée des ouvriers étrangers en Valais ;

C'est, enfin, une motion de M. **Zufferey** sur la revision des taxes cadastrales.

INTERPELLATTION PETRIG

M. **Pétrig** développe, avec sa fougue ordinaire, sur la prétérition du district de Viège, qui est le plus grand district de ceux du Haut Valais. Il est mal servi en routes et en chemin de fer. Jadis, ce district jouissait d'une sérieuse influence. Il est aujourd'hui tombé grâce à ses déplorables accès. De l'autre côté, les Italiens ont construit d'admirables routes, jusqu'aux frontières du district. Il y a 50 ans que le district de Viège cherche à sortir de son isolement et seize ans qu'un projet de route dort dans les cartons de Berne et de Sion.

M. le Conseiller d'Etat **Troillet** reconnaît une grosse part de vérité dans l'exposé de M. Pétrig, mais cette situation va prendre fin, car le district de Viège est compris, cela va de soi, dans le vaste projet du réseau routier qui a été communiqué au Grand Conseil et dont la session prorogée va s'occuper.

M. **Pétrig** se déclare satisfait.

FIN DE SESSION

M. **Morand,** président du Grand Conseil, constate que l'on est arrivé au bout de la session après avoir liquidé ou à peu près les tractanda. Il rend hommage au travail de l'Assemblée et souligne le fait que la loi sur l'Assistance a été votée en seconds débats à l'unanimité. Il garde l'espoir qu'elle sortira triomphante du vote populaire. Le 5 décembre, le peuple sera appelé à se prononcer sur le nouveau Code de procédure pénale. M. Morand ne craint pas d'affirmer qu'il constitue un véritable progrès sur l'ancien et que nous devons avoir à cœur de le voter et de le faire voter. Puis, abordant enfin, la votation fédérale sur le **Monopole du blé,** il croit être l'interprète de tout le Grand Conseil en formant le vœu que le Valais donne au monopole une majorité importante. M. Morand termine son discours par le traditionnel souhait du bon retour dans les foyers. Le discours de M. Morand a été très applaudi.

✝

M. le chanoine Jérémie Jean

Le Vénérable Chapitre de la cathédrale de Sion est en deuil. M. le Chanoine Jérémie-Jean est décédé subitement dimanche matin, sans que rien n'ait fait prévoir une fin aussi brusque. La veille il était resté dès 15 heures à 22 heures au tribunal de la pénitence où il recevait la foule des fidèles accomplissant leur Jubilé. Il avait pris son repas du soir comme à l'ordinaire et était allé se reposer. Ce devait être sa dernière nuit. Dimanche matin, au lever, il ressentit un malaise et quelques instants après il rendait le dernier soupir. M. le Curé de la Ville eut juste le temps de lui administrer l'Extrême-Onction.

Mais le bon Dieu aura trouvé prête cette belle âme qui s'apprêtait à célébrer le divin sacrifice quotidien. Il est mort sur la brèche, face au devoir. Ce ne sera pas la moindre des consolations pour ses vénérés confrères et sa famille et en particulier à son neveu, M. l'abbé Pierre Jean, professeur au Collège de Sion, à qui nous présentons l'hommage de notre sympathie émue et de nos chrétiennes condoléances.

M. le Chanoine Jérémie Jean est né à Ayent le 5 juin 1859 et fit ses études classiques au Collège de Sion et à Innsbruck où il fut ordonné prêtre le 26 juillet 1884. De 1885 à 1890, il fut recteur de la famille de Courten à Sierre puis pendant quatre ans vicaire de cette paroisse. En 1894, l'abbé Jean fut nommé vicaire de Sion et curé **extra muros,** fonctions qu'il occupa jusqu'en 1914, date où il succéda à M. le Chanoine Rey. En 1923, il quittait la Cure et entrait au Vénérable Chapitre dont il devint le « gestor bonorum » ou administrateur des domaines.

Les quelques loisirs que lui laissaient ses charges et la direction de l'Orphelinat des garçons, auquel il vouait le meilleur de lui-même, M. le Chanoine Jean les consacrait à la paroisse et principalement à la réconciliation des âmes avec le bon Dieu.

R. I. P.

L'ensevelissement de M. le Chanoine Jean aura lieu à Sion, mardi, à 10 heures.

Un Jubilé

On nous écrit :

Dans l'intimité de la famile et de quelques amis a été fêté, lundi, à Thermen, le 80me anniversaire de Madame Louise Biéler, née Borter, mère de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque du diocèse et de M. l'abbé Biéler, Rd Curé de Gampel, sœur de M. le Chanoine Borter, ancien directeur d'Ecône et du R. P. Théodore, ancien secrétaire-général de l'Ordre des Capucins et Provincial, qui a célébré ses noces d'or sacerdotales il y a deux ans, à Lucerne, et qui fut, avant de revêtir la bure des fils de saint François d'Assise, le chancelier très apprécié de feu Monseigneur Adrien Jardinier.

Heureuse mère qui, au soir de sa vie, est entourée d'une si belle couronne d'affection !

On sait que Sa Grandeur voue un vrai culte à sa bonne mère qui passe chaque année quelques jours à l'Evêché. Alerte, et ayant malgré son grand âge, conservé toute sa belle intelligence, Madame Biéler porte allègrement notre seyant costume national lorsque, le dimanche, elle assiste aux offices de la cathédrale.

Tous les fidèles du Diocèse, dont notre Vénéré Evêque est le Père aimant et dévoué, s'associent de tout cœur à cet heureux anniversaire et unissent leurs vœux et leurs prières à la gerbe des nombreux témoignages d'estime et de filiale affection qui ont été prodigués à la vénérable Jubilaire.

A. Dy.

Prix de la vendange

En suite d'un échange de vues entre les membres du Comité de la Société cantonale de Viticulture et des représentants de la Fédération des Marchands de vins du Valais, il a été constaté que, sauf pour certaines régions élevées, les prix payés pour les vendanges l'ont été sur la base de ceux de 1925.

Dans quelques localités de la rive gauche les vendanges avaient, en 1925, bénéficié de la hausse qui s'était produite en fin de campagne. Ces vendanges ont été payées à un prix inférieur, une baisse malheureuse étant au contraire survenue cette année-ci au même moment.

Un chalet incendié

On nous écrit :

Samedi soir, vers 23 heures et demie, le cornet d'alarme retentissait dans les rues de Sion et une immense lueur embrasait le ciel dans la région des Alpes bernoises. C'était le chalet-restaurant du Wildhorn, propriété de M. Emile Torrent, maître-maréchal à Sion, qui flambait. Cet immeuble situé au nord du village d'Arbaz n'était pas habité en ce moment et l'on se perd en conjectures sur la cause du sinistre. Excepté les caves, il a été entièrement détruit. On estime la perte de ce chalet, presque neuf, à une vingtaine de mille francs heureusement couverte par une assurance. Les pompiers accourus sur les lieux ont dû se borner à protéger une grange-remise qui se trouvait à proximité.

Arbre de Noël des Sociétés valaisannes de Genève

Les Valaisans et leurs amis sont avisés que l'arbre de Noël de la Colonie est fixé au 19 décembre prochain à la Salle du Môle. Ils sont priés d'ores et déjà de réserver cette journée à notre fête de la famille valaisanne. Les dons seront reçus avec reconnaissance jusqu'au 11 décembre prochain au local. Sitôt les listes d'inscriptions pour enfants reçues, prière de les retourner dûment établies à l'adresse indiquée, dans le plus bref délai.

La Commission.

Chronique de Martigny

On nous écrit :

Dimanche matin est décédé, muni des Sacrements de l'Eglise et à l'âge de 72 ans M. Pierre Darbellay, ancien conseiller municipal. M. Darbellay appartenait au parti radical.

— Nous apprenons que deux candidatures sont en présence pour le remplacement de M. N. Girard, décédé il y a un mois : ce sont celles de MM. Pierre Torrione, industriel notoire, et Albert Vallotton, facteur postal et agriculteur entendu.

Les Radicaux et le Monopole du blé

Les délégués du parti radical valaisan, réunis dimanche à Saxon, au nombre de 180, ont décidé, après avoir entendu un rapport du conseiller national Couchepin en faveur, et de M. Grandjean, ancien directeur des produits chimiques à Monthey, contre le monopole du blé, à la presque unanimité de voter oui le 5 décembre prochain.

Exposition de la Ligne du Simplon

Le Comité d'organisation de l'Exposition internationale de la Ligne du Simplon qui eut un si vif succès au dernier Comptoir suisse de Lausanne, a tenu, récemment, sous la présidence de M. Faillettaz, président central, sa séance de clôture. Il a enregistré, avec plaisir, que toutes les Compagnies de Chemins de fer qui participèrent à cette Exposition, de Londres à Rome, se sont déclarées très satisfaites de l'organisation de l'Exposition, des résultats obtenus, et des excellents rapports qu'elle permit d'établir entre les organes ferroviaires et touristiques intéressés.

Les Comptes de l'Exposition, qui accusent un total de dépenses de fr. 13,000.— ont pu être couverts par les subventions accordées par les C. F. F., dont l'appui fut particulièrement précieux, l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne, le Comptoir suisse, auquel on doit une bonne part de la réussite de l'Exposition, l'Union Romande du Tourisme (Pro Lemano), qui en assuma toute l'organisation technique, la Commission romande de la Ligne du Simplon, la direction des Postes et l'Association des Intérêts de Genève.

Rappelons que l'Exposition a débuté par la Journée du Simplon, dont la réussite a été brillante et qui a permis d'organiser un cortège costumé qui a laissé, dans le public, le plus vif souvenir. Les frais de cette Journée ont été supportés par le Comptoir suisse.

Une bonne partie du matériel qui servit à orner les stands va être exposée à l'étranger où il continuera à faire, en faveur de nos stations, la plus intéressante propagande.

Soins aux nouvelles vignes reconstituées

Grâce au bel été de la Saint-Martin, dont nous avons joui jusqu'à ce jour, les nouvelles vignes plantées ce printemps ont pu, en général, mûrir très bien leurs bois. Il y en a même où celui-ci a mûri sur près d'un mètre de longueur. Ces vignes-là, évidemment, s'annoncent bien pour l'avenir. Cependant, malgré ce bon aspect des nouvelles vignes, il importe, sans plus tarder, de les buter très sérieusement pour protéger le point de soudure de la greffe des grands froids éventuels de l'hiver et abriter mieux, en même temps, les yeux de la base, qui serviront à la taille pour l'année prochaine. Nous avons constaté çà et là, que quelques propriétaires seulement avaient commencé à faire ce travail, essentiel pour l'hivernage des plantations, mais que la grande partie d'entre eux n'avaient encore pris, aucune précaution. Il est grand temps de s'y mettre et il faudrait que d'ici 10 jours au plus tard tout soit terminé. Nous recommanderions assez volontiers à nos vignerons de buter haut, de façon à obtenir entre les rangées de ceps une raie bien démarquée dans laquelle on pourra semer, avec grand avantage, dès maintenant un mélange d'engrais composé comme suit, à raison de 100 m2 :

Poudre d'os dégélatinées 32/I = 8 - 10 kg.
Sels de potasse, 40 % = 4 - 5 kg.

La terre des allos en dégringolants recouvre suffisamment l'engrais. Vers la fin de l'hiver on mettra du fumier de ferme dans la raie et on la recouvrira avec la terre du débutage. Ainsi le fumier sera suffisamment caché et, étant mis de bonne heure dans le sol, profitera davantage à la jeune vigne.

A l'heure actuelle, les poudres d'os dégélatinés coûtent meilleur marché que les Scories Thomas, à l'unité d'acide phosphorique. Elles sont en outre produites par l'industrie suisse que nous devons avant tout soutenir, et contiennent, de plus, de l'azote dont nos terrains ne peuvent que bénéficier. D'autre part, comme on le sait, les vignes greffées sur plants américains n'aiment pas le calcaire et les Scories Thomas en apportent inutilement dans nos vignobles qui en sont, la plupart du temps, plus qu'abondamment pourvus. Les fraudes formidables commises dans le commerce des Scories Thomas et que l'Etablissement fédéral de chimie agricole de Lausanne a très justement relevées ces jours derniers, nous obligent à être très prudents dans l'emploi de cet engrais, qu'on ne saurait plus, malgré ses hautes qualités pour d'autres cultures, utiliser sans analyse de contrôle préalable.

Les poudres d'os par leur haut titrage sont, d'un transport plus économique, ce qui n'est pas à négliger dans nos coteaux rapides et si souvent dépourvus de bons chemins de dévestiture. Quant aux sels de potasse, nous donnons, pour cette dernière raison surtout, la préférence à ceux de 40 % sur tous les autres de titrages inférieurs. Il est absurde de voir charrier, à dos d'homme souvent, des sels à 20 %, quand avec le même poids, ceux de 40 % nous permettent de fumer le double de surface. Dans le calcul des doses d'engrais nous avons expressément augmenté les normes admises généralement, car la pratique de notre vignoble nous en a démontré la nécessité. Nos terres ne sont pas assez riches pour se contenter, en général, des doses bien inférieures indiquées pour les contrées où les sels ont des réserves de matières fertilisantes accumulées. Quand chez nous, on défonce, c'est que la vigne est épuisée et qu'elle ne peut plus rien donner. Il ne faut pas s'étonner qu'ensuite les nouvelles plantations aient tant de peine à venir. Au moins ne soyons pas avares envers elles, et donnons leur en abondance des engrais qui assureront leur vigueur tout en contribuant, pour l'année suivante, à un bon soutement du bois.

Diolly s. Sion, le 15 novembre 1926.

Dr Henry Wuilloud.

A nos correspondants

Faute de place, diverses correspondances locales sont renvoyées au prochain numéro. Leurs auteurs voudront bien nous excuser.

SPORT

FOOTBALL

Championnat Suisse
Série A

Malgré le mauvais temps qui a sévi un peu partout, un certain nombre de matches se sont joués hier, en voici les résultats :

Urania-Genève bat Servette, 1 à 0 ; Fribourg bat Bienne, 2 à 1.

Young-Boys bat Granges 2 à 0 ; Nordstern et Old-Boys, 1 à 1 ; Bâle bat Berne, 1 à 0.

Promotion

Forward I bat Servette Pr., 5 à 0 ; Montreux I bat Nyon I, 4 à 2 ; Monthey I bat C. A. A. G. I, 3 à 1, ce qui donne le classement suivant :

Equipes	Matchs joués	gagnés	nuls	perdus	Points
Montreux	9	7	0	2	14
Forward	8	5	1	2	11
Servette Pr.	8	4	2	2	10
Monthey	9	4	2	3	10
Vevey	7	2	4	1	8
Nyon	9	2	1	6	5
Villeneuve	6	2	0	4	4
C. A. A. G.	10	1	2	7	4

Séries inférieures

Tous les matches prévus dans notre région ont été renvoyés, bien un peu à la légère, mais enfin...

Championnat valaisan

Il n'est pas parvenu à notre connaissance que des matches aient eu lieu, le temps en a été là aussi la cause.

BIBLIOGRAPHIE

Sommaire de L'ILLUSTRE du 21 novembre. — Le merveilleux Holbein que le Musée de Soleure a refusé de vendre à un Américain ; le grand concours hippique international de Genève ; le transfert des cendres du cardinal Mermillod à Carouge ; les 90 ans d'Eugène Ritter ; † Eugène Le Grand Roy ; l'exposition François Gos à Lausanne ; Paul Valéry à Berlin ; les fêtes nuptiales de Bruxelles et de Marrakech ; El Kantara, à l'orée du désert ; le mauvais temps en Italie ; le tremblement de terre d'Arménie : un ancien archiduc de la Marne en France ; la commémoration de l'Armistice à Londres ; les nouveaux prix Nobel ; l'oiseau mécanique de Gustave Lilienthal ; le banditisme aux Etats-Unis ; Joséphine Baker, la populaire étoile noire des Folies Bergères ; « Une étrange aventure d'amour » (suite), roman de Renaud et Alary ; le « Chevalier et la fée », conte inédit de S. Berthet ; « Un rentier qui devient heureux », nouvelle humoristique de Montenailles ; bons mots.

LA PATRIE SUISSE. — Encore un intéressant numéro (17 novembre) avec trente belles illustrations : d'excellents portraits d'Edouard Naville, le savant égyptologue, et de Eugène Le Grand Roy, le savant astronome et physicien ; les statuts du « Semeur » et du « Soldat suisse », d'Ernest Dürig, brisées par la main rude de la police bernoise ; les manœuvres de la brigade I renforcée, de jolies vues de l'Oberland bernois, une excellente reproduction de la célèbre « Madone », de Hans Holbein, du musée de Soleure, dont un collectionneur américain aurait récemment offert six millions de francs ; la nouvelle Infirmerie du Pays d'Enhaut vaudois, inaugurée le 10 octobre ; Notre-Dame de la Pierre, qui vient d'être promue au rang de basilique ; dix gravures consacrées au récent concours hippique international de Genève ; les forestiers et les bûcherons de la grande et belle forêt de Fermens près d'Apples. C'est un miroir fidèle de notre vie nationale de ces derniers jours.

A. M.

Avis. — Nos aimables lecteurs et lectrices trouveront le feuilleton au bas de la quatrième page.

DERNIER COURRIER

Nouvelle insurrection en Albanie

BELGRADE, 22. — Le journal la « Vreme » annonce qu'en Albanie du nord vient d'éclater une nouvelle insurrection qui prend une rapide extension. Quatre tribus auraient pris les armes contre le régime albanais actuel, le menaçant sérieusement. Les insurgés seraient déjà en pourparlers avec les tribus voisines, pour que toute l'Albanie du nord entre dans une action décisive contre le régime. La nouvelle de cette instruction a provoqué une panique à Scutari.

La démission du colonel Bornand

LAUSANNE, 22. — Jusqu'à ce matin, on espérait encore que le colonel Bornand, commandant du Ier corps d'armée reviendrait sur sa démission, tant cette démission cause de regrets dans le pays.

Elle est, hélas ! irrévocable. Sérieusement malade, le colonel Bornand, qui est une grande conscience, estime que son état de santé ne lui permet plus de suivre les affaires militaires du Ier Corps avec tout le dévouement et le travail qu'il mettait.

Le colonel Bornand est né en 1862.

LA TEMPETE

MADRID, 22. — Une tempête de vent et de pluie sévit en Espagne. Presque toutes les rivières ont débordé. On signale de nombreux accidents. Plusieurs embarcations de pêche manquent. Neuf chaloupes de pêche se sont brisées sur les falaises en face de San Lucas. Il y a plusieurs noyés.

BERLIN, 22. — Une barque dans laquelle se trouvaient huit personnes a chaviré dimanche matin sur le Plauensee, près de Brandeburg. Cinq jeunes gens se sont noyés. Les corps n'ont pas encore été retrouvés.

Ext d'env. 1000 attestations
J'avais autrefois de fréquentes crampes d'estomac
et voici qu'une bonne connaissance me recommande de votre café de figues. Je ne puis dès lors employer et n'emploie en effet, plus d'autre adjoint.
Mme M., à S.
Sykos
Prix en mag. : VIRGO 1.50, SYKOS 0.50, NAGO, Olten

Vermouth NOBLESSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE
CIRAVEGNA & Cie GENEVE

Cours des changes

du 22 novembre 1926

(Communiqué p. Banque Tissières Fils & Cie à Martigny)

Sur les places de	Cours moyen
Paris	19.25
Londres	25.14
New-York, chèque	518.50
Bruxelles (100 Belga)	72.10
Milan	21.45
Madrid-Barcelone	78.65
Amsterdam	207.30
Berlin-Francfort	123.10
Vienne	73.15
Tchéco-Slovaquie	15.35

Mise à l'enquête publique

La Municipalité de St-Maurice soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire déposée par M. Henri Passaquay pour la transformation d'une galerie et d'une chambre dans l'immeuble qu'il à acquis de dames Rosalie et Marie Barman, Grand'Rue.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande devront être formulées par écrit, dans les 10 jours, au Greffe municipal où les plans peuvent être consultés.

St-Maurice, le 21 novembre 1926. **Administration communale.**

Viande désossée pour charcuterie de particuliers
Fr. **1.90** le kg.
Demi-port payé
Boucherie Chevaline lausannoise
Ruelle Gd-Pont 18, Lausanne

A vendre faute d'emploi un
char de chasse
à l'état de neuf, très léger, ainsi qu'un
char de campagne N° 12
aussi à l'état de neuf.
S'adresser au Nouvelliste sous B D

On demande
fille
sachant cuire et faire tous les travaux d'un ménage de deux personnes. S'adresser au Nouvelliste.

On cherche à acheter 2 à 3
bonnes mules
de trait.
Adresser offres sous chiffre N. 2972 T. à Publicitas, Thoune.

On demande
bonne à tout faire
d'un certain âge. Entrée de suite. S'adr. à Mce Berthouzoz, Bévieux, Salines de Bex.

A vendre 2 vagons de
fumier bovin
Ire qualité à fr. 0.40 le pied³ rendu sur vagon. S'adresser à François Badan, St Triphon

A vendre
laie portante
et
veau femelle
S'adres. à Claude Gandet, Lavey-Village.

A vendre en France, cond. avantag,, Départ. de l'Allier,
belle propriété agricole
30 hectares de très bonne terre pour la culture, avec maison et dépendances.
S'adr. Régie Ed. Terond, rue du Rhône 54, Genève.

Sacs de touristes
NOUVEAUX PRIX

imperméabilité et solidité garanties ; en cas de non-convenance repris au prix payé. Valeur fr. 20.— cédés pour fr. 8.50 contre remboursement.
A. Rauch, Sierre

A vendre un
fourneau
en pierre olaire, à l'état de neuf chez Ernest Dubois à Epinassey.

Les timbres caoutchouc sont fournis vite et bien et à bonnes conditions par l'Imprimerie Rhodanique

Chacun désire le bonheur et la santé

Pour cela, buvez régulièrement au déjeûner du café de malt Kathreiner Kneipp ! Il est très sain pour les enfants et adultes et vous fait faire des économies.

Du café que vous boirez, dépendra votre santé !

Banque Tissières fils & Cie

Martigny

Nous payons actuellement :

Dépôts à terme 3 à 5 ans **5** %

Caisse d'Epargne (autorisée par l'Etat et garantie par dépôt de titres suisses) **4 1/4** %

Comptes-courants à vue **3 1/2** %

Comptes-courants **3 3/4 - 4 3/4** %

(BLOQUÉS ou à PRÉAVIS, selon durée et montants.)

CHANGES

et toutes Opérations de Banque

Déposez vos fonds et faites vos affaires dans les banques valaisannes

LITS DE CAMP

L'Entreprise des travaux de Barberine met en **Vente de Liquidation** 150 lits de camp, usagés, composés de : 1 lit en fer avec sommier métallique à ressorts, 1 matelas crin animal mélangé tampico, 1 oreiller, 2 draps, 2 couvertures mi-laine, 1 fourre couleur, de fr. **35.- à 45.- le lit complet,** franco gare Cully (Vaud) contre remboursement. S'adresser à **Martin, Baratelli & Cie, Lausanne**, Ch. des Croix-Rouges 55, téléphone No. 22.35.

JOUETS ET POUPEES MARTIN

LAUSANNE

On répare toutes les poupées et bébés

Adressez les malades :

CLINIQUE DES POUPÉES

RUE DE BOURG 23 LAUSANNE

DISPONIBLES

splendides conduites intérieures sur

12 C. V. HOTCHKISS

PRIX TRÈS AVANTAGEUX

Concessionnaire pour la Suisse :

E. MAURER, 50, Bd des Tranchées, GENÈVE

Banque Populaire Valaisanne

-- S. A. à Sion --

reçoit des dépôts sur

OBLIGATIONS

CAISSE D'ÉPARGNE

(Autorisée par l'État et au bénéfice de garanties spéciales. Versements depuis fr. 5.—

COMPTES-COURANTS

aux meilleures conditions

PRÊTS - CHANGES

La Direction.

frire et rôtir Vitalone et Vita

Vins

Le bon fournisseur

A. ROSSA

MARTIGNY

Téléphone 81

Assortiment de vins rouges et blancs. — Importation directe

Maison très connue et de confiance

Cuire à la Vitalone et Vita

Pianos et harmoniums

des meilleures marques

Vente - Echange - Location

Réparations — Accordage

Facilités de paiement

H. Hallenbarter, Sion

Cuisine exquise! Vitalone et Vita

A vendre cause de départ

quelques meubles

S'adres. appartement Mury En Cotterd, maison Pichard, marbrier, Bex.

GRUYÈRE

gras, très beau à Fr 2.80, mi-gras à fr. 1.90, maigre vieux fr. 1.45 le kg. A. Haller, Bex

Echantillons et recettes!

La Vitalone est une graisse végétale pour cuire et rôtir garantie absolument pure, tirée de l'huile douce et blanche des noix de coco.

La Vita est un mélange soigneux de Vitalone et du meilleur beurre suisse.

Vita S. A. Olten

Salons de Coiffure

pour Dames et Messieurs

Coiffeuse-manucure diplômée de Paris

Coupes de cheveux pour dames par spécialiste

Parfumerie, Articles de toilette, Tabacs, Cigares

Articles pour fumeurs

Se recommande :

Henri Honegger, coiffeur, Monthey

Un abonnement GRATUIT au SILLON ROMAND

est offert pour 1927 à tout acheteur d'**un sac de 100 kg. Chanteclair, Pic-à-gec, Porçal, Avo,** ou de 50 kg. ou 100 kg. **Lacta-veau.** S'adr. à nos dépôts, à défaut franco de la **Fabrique des Lactas, Gland.**

Ardon : Consommation.
Ardon : Molk Henri.
Ayent : Riant J. Savioz.
Ayer : Savioz Eugène.
Bagnes : Pasche Marius.
Baar-Nendaz : Consomm.
Brg-St-Pierre: L. Genoud.
Bouveret : A. Cachat.
Bovernier : Michaud J.
Bramois : M. Gay.
Chalais : Cotter Trub.
Chamoson : Consommation.
Champéry : Consommation.
Charrat : Consommation.
Chippis : Antille V.
Conthey : Sauthier J.
Conthey-St-S. : Germanier.
Evolène: Beytrison Frères.
Evouettes : Bussien Jules, Schurmann H.
Evouettes : Clerc Ch.
Finhaut : Lugon Moulin.
Fully : Luisier J.
Fully : Taramarcaz.
Glarey : Métrailler.
Granges : Th. Pignat.
Grimisuat : Mabillard, négt.
Grône : Consommation.
Les Haudères : Trovaz J.
Isérables : Consommation.
Lens : Consommation.
Leytron : Consom. «Union».
Leytron : Roh Alf.
Liddes : Consommation.
Liddes : Tochet Et. Mme
Marécottes : Mme Gross.
Martigny-Brg : Semblanet.
Martigny-Croix : Dorsaz.
Martigny-Ville : Lugon E., Arlettaz-Simonetta, Société de Consommation.
Massongex : Gay Raoul.
Miège : Caloz Mme.
Monthey : Oct. Donnet, Hoirie Cottet,
Monthey : La Ménagère Stamm Vve. Raboud, boul. Sté de Consommation.
Nendaz : Mariéthod.
Orsières : Fellay Mce.
Reppaz : Gabioux F.
Riddes : Rezert-Ribordy.
Saillon: Alf. Roduit, Consom.
Salvan : Coquoz J.
Salvan : Décaillet Henri.
Savièse : Duc-Favre.
Saxon : Coop. agr. et ouvr.
Sembrancher : Puippe Ern.
Sembrancher : Ribordy Ami.
Sion : Darbellay Ch. Favre Jules.
Sion : Ch. Duc, E. Exquis, J. Zanoli.
Sierre : Consommation.
St-Maurice: A Farquet, Consommation, Montangero.
Troistorrents: Berrut Victor.
Val d'Illiez : Gex-Fabry.
Venthône: Masserey A. Mlle.
Vernayaz : Dalstein.
Vex : Consommation.
Vionnaz : Rey Alph.
Vissoie : Epiney Pierre.
Vollèges : Moulin Cyrille.
Vouvry : Arlettaz J., M. Médico, Rinaldy, Vuadens, Fracheboud.

GRANDE BAISSE SUR VIANDES DU PAYS

marchandise de premiere fraicheur

Quartier de derrière à fr. 2.70 le kg.
Quartier de devant à fr. 2.40 le kg.
Viande pour charcuterie à fr. 2.40 le kg.

J'expédie à partir de 2 kg.

Roti à fr. 2.80 le kg.
Bouilli à fr. 2.60 le kg.
Boyaux pour charcuterie

Expédition prompte et soignée. Se recommande.

Boucherie Müller

Loèche-Ville Téléphone No 2.

JAZ

Lumineux

Luit dans l'obscurité

Grâce à son produit spécial radio-lumineux

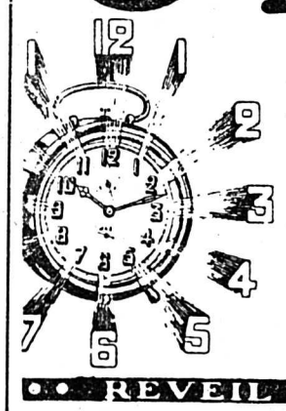

quatre modèles
cadran blanc 12 et 16 fr.
lumineux 14.50 et 20 fr.

RÉVEIL de PRÉCISION

FRIGOR

Chocolat au lait et aux amandes

Séduit par son arome et sa finesse

Plus de désordres dans vos

LETTRES ET DOSSIERS

en adoptant le classement vertical de la

Fiduciaire Romande
G. Dupuis, Martigny
Avenue Gare
Tél. 136

Nouvelle Baisse

Bon marché

FROMAGES d'EMMENTHAL

tout gras

Fr. 1.20 par livre

Colis 15 kg., 2.40 par kg
Colis 10 kg., 2.50 par kg
Colis 5 kg., 2 60 par kg
Non détérioré

JOS. WOLF, COIRE

ci-devant Hoirs Wolf
Fromages Téléphone 6 36

BOUCHERIE ROUPH

Rue de Carouge 36 GENÈVE

Téléphone Stand 2059

Expédie par retour du courrier

Bœuf à rotir de 2.50 à 2 60 le kg. Bouilli depuis 2 20 Graisse de rognons, 1.50 le kg. Cuisse ou derrière pour saler, 2 20 le kg. Viande désossée pr charcuterie, 2.20 le kg.

Engrais

complet animalisé pour vignes. Scories Thomas, foin du pays, paille fourragère. flat bottelé. Raves pour la compôte et de conserve Gros, Détail, Dépôt et bureau **Av. des Bains, Quartier Agricole, Sion, Tél. 212**

Louis ZENKLUSEN & Cie

Boucherie BOVEY

Tél. 8885, Université, 7
LAUSANNE

Bœuf rôti fr. 2.80 et 3.— le kg. bœuf bouilli fr. 2.20 et 2 40 le kg. Graisse de rognon 1.50 le kg. fondue 1.80 le kg. Cervelas et gendarmes à 25 ct. la pièce Saucisses de ménage extra à fr. 2.50 le kg. Saucissons mi-porc à fr. 3 — le kg Poitrine de mouton à fr. 2.20 le kg.

Pour la France

Une famille de 4 à 5 personnes pouvant travailler est demandée pour un domaine, région de Lyon. Bonnes références. Offres sous P 4475 S Publicitas, Sion.

Au Magasin du Meuble à Riddes

Vous trouverez vos meubles aux plus bas prix du jour.

Chambres à coucher arolle, Salle à manger arolle
Bureaux commodes noyer, Bureaux secrétaires noyer

Armoires de toutes dimensions

Tables rondes et carrées, Commodes bois dur et sapin
Tables de nuit

Lits de toutes dimensions

Tabourets et Chaises. Sellettes, jardinières et guéridons
Buffets, canapés et fourneaux de chambre
ainsi qu'un **beau billard** état de neuf.

Se recommande. HENRI REUZE, Riddes.

BANQUE de BRIGUE

BRIGUE

Capital-Actions fr. **1.000.000**

Réserve fr. 175.583.—

Compte de chèques post. : IIc 253, Bureau de Sion

La Banque se charge de toutes opérations de Banque et de Change aux meilleures conditions

PRÊTS SUR BILLETS

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

OUVERTURES DE CRÉDITS

en comptes-courants garantis par hypothèques, nantissements de valeurs ou cautionnements

ACHAT ET VENTE DE TITRES

Taux actuels des dépôts :

En comptes-courants de	3 à 3 1/2 %
En comptes de dépôts suivant durée de	3 1/2 à 5 %
Sur carnets d'épargne, avec autorisation de l'Etat et garantie spéciale	4 1/4 %
Contre obligations à	5 %

Location de Cassettes dans la chambre forte

LOTOS

Les meilleures conditions vous seront faites par la maison

Genetti & Co

MONTREUX Comestibles

Demandez nos prix sans engagement

Gain accessoire. Toute personne désirant se procurer un gain supplémentaire est priée de donner son adresse, sous chiffre P 22612 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds

Bouilli avec os, le kg. fr. 1.20
Rôti, 1ère qual. sans os 2.50
Rôti, 2ème qual. sans os 2.20
Saucisses, saucissons fr. 2 20
Salami, très sec le kg. fr. 3.50
Salametti, la douz. fr. 2.—
Viande fumée le kg. fr. 2 50
Viande pour charcuterie de particulier, sans os 1.70

Boucherie chevaline moderne

Mercerie 1. LAUSANNE

FROMAGE DE MONTAGNE

Tout gras, vieux par k. à fr. **2.60**
1/4 gras (fromage à main) fr. **1.60**
1/4 gras (Tilsits) fr. **1.50**
Fromage bon et très mûr

J. SCHELBERT - CAHENZLI

KALTBRUNN (St-Gall)

A vendre 5

porcelets

S'adresser à Gex Camille, en Cries près St-Maurice.

IMPOSSIBLE D'OBTENIR UN BON CAFÉ

sans employer la

CHICORÉE DV PURE

Demandez-la de préférence à votre épicier.

Favorisez de vos achats les Commerçants qui font de la réclame dans nos colonnes.

6 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

La belle romance sans parole

CHAPITRE III.

— Croyez, madame, reprit-il avec une exquise politesse, que j'en ai le plus pressant désir, et que j'entrevois avec joie l'instant où s'établiront entre nous des relations suivies de bon voisinage.

Puis, s'adressant à la jeune fille :

— Et j'ose compter, mademoiselle, que vous voudrez bien me continuer les gracieuses attentions dont vous avez bien voulu m'honorer, dès le premier contact que le hasard a ménagé entre nous et qui se sont si gentiment accentuées durant notre agréable chevauchée.

L'exaspérant, pour la jeune fille sur laquelle s'exerçait ce persiflage continu, était de se trouver forcée, malgré la fureur qui grondait en elle, de faire bon visage à ces sarcasmes, de paraître prendre argent comptant toute cette averse de gouaillerie qui pleuvait sur elle.

Ce fut le comble quand l'excellente tante, toute enthousiasmée pour ce charmant jeune homme qui s'exprimait si élégamment, se prit à lui dire :

— Votre train de retour ne part que très avant dans l'après-midi. Voudriez-vous bien nous faire le plaisir, à ma nièce et à moi, de déjeuner avec nous ?

Il était sur le point de s'excuser, quand un froncement de sourcils de la jeune fille, une tension de ses lèvres se fermant nerveusement comme pour contenir une protestation prête à s'en échapper, lui firent entendre combien son acceptation lui serait désagréable. Cela ne pouvait que le décider ; et il s'inclina galamment, déclarant qu'il ne pouvait pas refuser de se rendre à une invitation si flatteuse et surtout si agréable.

On devine la cruauté du supplice que dut endurer la jeune fille durant ce terrible repas, en face de cet invité narquois, mordant, dont les mots à double entente ne cessaient de la flageller !

La nuit, elle rêva que, déesse de la vengeance, elle ordonnait à ses deux commensaux ordinaires, Valombré et Soulban, d'égorger ce misérable baladin et se plaisait à le voir à ses pieds, implorant lâchement son pardon.

CHAPITRE IV

A son réveil, à la question de sa femme de chambre : « Mademoiselle monte-t-elle à cheval ? » elle avait répondu, agacée :

— Ah non ! par exemple, assez de cheval!

Et comme la femme de chambre reprenait:

— Que faut-il préparer pour mademoiselle ?

— Je verrai ! Je verrai ! Inutile de rester là ; je vous appellerai.

— Je ne sais pas ce qui est arrivé hier, à mademoiselle, dit la petite personne rencontrant sur le palier la laveuse plantée là en train de penser à former le projet de se mettre au travail, mais elle est ce matin comme un crin. D'habitude ça va tout seul ; aujourd'hui, le chocolat est trop épais, le pain n'est pas assez grillé, le beurre a un drôle de goût, je ne suis jamais là quand on sonne. Et patati, et patata, ça vient comme quand il grêle ! C'est pas possible de grincher comme ça !

— Des fois, fit observer philosophiquement la vieille subalterne, que les maîtres y n'auraient pas du tintouin comme le pauvre monde !

— C'est pas une raison pour bousculer les gens.

— Ça peut-être des peines d'amour !

— Vous êtes bête, ma pauvre vieille !

— Oh ! ça c'est vrai, qu'avec l'argent qui zont, elle pourrait s'en payer tant qu'elle voudrait ! ! !

— Quand on a des idées aussi idiotes, clôtura la petite servante, on les garde pour soi !

Et, toisant l'humble laveuse avec le mépris qu'ont les serviteurs montés au plus haut degré de l'échelle des emplois pour ceux qui en occupent les plus bas, elle la laissa dans la poursuite de sa vague intention de faire quelque chose.

Mais, à peine avait-elle fait quelques pas, qu'un brusque coup de sonnette la rappelait. Poussant un petit : « Zut, alors ! » histoire de s'alléger, la petite personne pénétra dans l'appartement, lançant le tout gracieux : «Mademoiselle a sonné!» d'une servante enchantée de venir se mettre à la disposition de sa maîtresse aimée et respectée.

Quand l'état d'âme flotte sur des sentiments imprécis, il est bien rare que les idées se succèdent longtemps sous le même angle. Il se produit là comme les jeux de lumière passant, en multiples variations, à travers un prisme de cristal :

Elle avait rudoyé tout à l'heure sa femme de chambre, prise par le souvenir vaguement désagréable de la chevauchée de la veille ; maintenant elle se trouvait rassérénée, la pensée lui venant tout-à-coup que, sûrement, quoiqu'il ne voulut pas en avoir l'air, elle avait dû réussir à dégoûter le fâcheux de la veille de ses projets d'acquisition ; qu'ainsi elle n'aurait plus jamais à subir son odieuse présence. Revenue ainsi à son humeur de jeune personne n'ayant aucune raison sérieuse d'en vouloir à la destinée, elle répondait à sa servante, la voix toute radoucie :

— Oui, je ne sais pas pourquoi je croyais qu'il faisait mauvais temps, mais il fait beau, n'est-ce pas ?

— Très beau, mademoiselle.

— Alors, préparez-moi.

— Mademoiselle se décide à monter à cheval ?

Ce mot, inopinément reparu, amena une nouvelle saute d'humeur et ce fut encore la voix brusque de tout à l'heure qui résonna :

— Mais non, ma fille ! Quelle rage avez-vous de toujours me faire monter à cheval !

— Dame, mademoiselle, fit l'autre interloquée, je croyais, comme hier matin...

— C'est bon ! C'est bon ! Maintenant, je ne me rappelle plus pourquoi je vous avais sonnée... Ah ! oui ! ma tante, où est-elle ?

— Madame la marquise est dans le jardin avec ses fleurs.

— Toujours sa manie ! Bon, vous pouvez aller, je m'arrangerai toute seule.

La petite personne, en se retirant, tint à montrer à sa maîtresse, par un regard navré, combien elle s'en allait désolée de n'être pas appelée au plaisir de voir utiliser ses précieux services. Mais, à peine la porte tirée sur elle, sa sincère désolation se traduisit, par ce cri du cœur :

— Ah ! bien, si ça lui prend souvent ces vertigos.

(A suivre.)